



CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 5111 ET 5121, BOULEVARD SAINT-JEAN- BAPTISTE (LOT 6 357 327) - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020, a déterminé la consultation publique écrite, comme mode de consultation pour les demandes de dérogations mineures concernant les **5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste (lot 6 357 327) – District de Pointe-aux-Trembles**.

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

QUE l'objet de ces demandes de dérogations mineures visent l'immeuble situé aux **5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste (lot 6 357 327) – District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de permettre :

- La construction d'un bâtiment industriel ayant deux (2) marquises qui longent le bâtiment alors qu'elles devraient être situées uniquement au-dessus des entrées du bâtiment, conformément au tableau de l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);
- La construction d'un bâtiment industriel ayant des éléments architecturaux et de couronnements en porte-à-faux sur une profondeur de 1,3 mètre plutôt qu'à une profondeur maximale de 0,75 mètre, conformément au tableau de l'article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 18 juin 2020** pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : yann.lessnick@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite
Demande de dérogations mineures - 5111 et
5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste
À l'attention de Monsieur Yann Lessnick
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 3 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, le 18 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles